

# Tandem

Ensemble pour les jeunes et les familles



PARTENARIAT  
DE RECHERCHE

JEUNES  
ET FAMILLES  
À RISQUE



Vol. 7, n° 2  
Mai 2011

## SOMMAIRE

1  
Résultats de recherche  
*Quand un enfant se sent  
obligé de choisir un parent...*

4  
Le Réseau universitaire  
intégrée jeunesse (RUIJ)

6  
Entrevue  
*France Nadeau,  
coordonnatrice de l'équipe  
scientifique du CJQ-IU  
À propos d'un important  
projet de partenariat  
avec la France*

7  
Conférence grand public  
du CJQ-IU  
*Comment s'impliquer  
pour réduire la maltraitance  
envers les enfants ?*

8  
Projet étudiant  
*Des pères gais racontent leur  
expérience d'adoption en  
Banque-mixte*

### *Quand un enfant se sent obligé de choisir un parent... Des laboratoires naturels pour étudier l'aliénation parentale*

Annie Vaillancourt  
Rédaction

« J'ai trouvé ça assez fascinant de voir comment les enfants sont bons pour s'affirmer et dire qu'ils aiment leurs deux parents », malgré les comportements aliénants de l'un ou de leurs deux parents, fait savoir Marie-Hélène Gagné, professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval et chercheuse au Centre de recherche JEFAR et au CJQ-IU. Cette dernière réalise, en collaboration avec plusieurs autres chercheuses (Sylvie Drapeau, Marie-Christine Saint-Jacques, Geneviève Lessard, Francine Cyr) et quelques étudiants, un projet-pilote visant à étudier deux « laboratoires naturels » de situations à haut risque d'aliénation parentale.



Marie-Hélène Gagné, chercheuse

Ces deux « laboratoires naturels » : la clientèle du Service d'expertise et de médiation familiale du Centre jeunesse de Montréal–Institut universitaire (CJM–IU) et les jeunes signalés pour mauvais traitements psychologiques caractérisés par des conflits entre leurs parents à l'évaluation–orientation du Centre jeunesse de Québec–Institut universitaire (CJQ–IU) (signalements retenus seulement). « Ce qu'on observe, c'est que les parents d'enfants qui vivent de la maltraitance psychologique ont beaucoup de comportements aliénants (ex. tirés de cette recherche : tenter d'exclure l'autre parent de la vie de l'enfant, induire un conflit de loyauté chez l'enfant, saboter la relation avec l'autre parent, exposer l'enfant à des croyances négatives concernant son autre parent, lui dire qu'il le néglige, qu'il est dangereux ou fou, etc.). Mais les enfants sont rarement aliénés au bout du compte ». C'est-à-dire qu'ils en viennent rarement à haïr et à rejeter drastiquement un parent. « Souvent, il y a une préférence, une forme d'alliance, mais pas de rejet radical ». Et lorsqu'ils rejettent un parent, « ce n'est jamais vraiment sans raisons valables, du point de vue de l'enfant du moins (ex. son parent est absent de sa vie depuis des années et demande tout à coup sa garde) ».

... suite page 2 – Aliénation ...

## Aliénation – suite de la Une...

Selon la littérature, les enfants aliénés ne semblent pas trop subir de conséquences de cette situation dans leurs autres sphères de vie. Ils ont de bons résultats scolaires, ils se comportent bien, etc. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils vont bien... « Certains spécialistes parlent d'une adaptation de surface », précise la chercheuse. « Ce qu'on pressent, c'est que ces comportements aliénants peuvent porter atteinte à leur santé mentale à long terme. Il pourrait y avoir une période de latence assez grande entre le moment où l'enfant vit une situation d'aliénation parentale et le moment où il présente des symptômes. Ce qu'on entrevoit, en fait, c'est qu'à partir du moment où les enfants se rendent compte qu'ils se sont fait avoir en quelque sorte par un parent et qu'ils ont été injustes avec l'autre, ils ressentent des sentiments de trahison et de culpabilité qui peuvent mener petit à petit à des problèmes d'estime de soi, de dépression, etc. ». Il faut donc examiner ces situations dans une perspective adaptative. « Pour eux, le fait de se retirer de la vie d'un parent, c'est une façon de se sortir d'une situation intolérable, parce qu'ils ont l'impression de ne pas avoir le droit d'aimer leurs deux parents à la fois. Ils décident donc (consciemment ou non), de se priver d'un de leurs parents, d'un de leurs principaux supports de développement. C'est une perte importante pour eux ».

### COMMENT RECONNAÎTRE UNE SITUATION D'ALIÉNATION PARENTALE ?

Il est facile de confondre aliénation parentale et problèmes connexes. « Parfois, c'est strictement une question de conflits post séparation, le prolongement d'une dynamique de violence conjugale, un problème de santé mentale d'un parent ou d'incapacité parentale ». À d'autres moments, le parent qui a des comportements aliénants essaie seulement de protéger son enfant contre son autre parent qui est inadéquat ou violent. Il a des comportements aliénants, mais ce n'est pas une situation d'aliénation. « Les intervenants peuvent alors l'aider à trouver d'autres moyens de protection plutôt que les dénigrements ou d'autres comportements du genre ».

Il est plus facile d'intervenir en début de processus, lorsqu'il n'y a pas encore vraiment d'alliance entre un parent et son enfant. « Les parents qui affichent des comportements aliénants fréquents et intenses peuvent se montrer rigides et réfractaires à l'intervention. Ils semblent ne pas avoir conscience du problème ou refuser de le voir [...] Des parents ont filmé leur enfant, ils l'ont forcé à dire des choses contre leur autre parent devant la caméra ! C'est de la violence relationnelle ». Les intervenants se sentent donc impuissants lorsque le processus d'aliénation est vraiment enclenché. Ils ne parviennent pas à faire prendre

conscience aux parents aliénants qu'ils blessent leur enfant en agissant ainsi et nuisent à son épanouissement personnel.

### CONTEXTES PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE PROBLÈMES D'ALIÉNATION PARENTALE

Cinquante situations de mauvais traitements psychologiques avérés, caractérisés par des conflits entre les parents, ont été recensées dans la Banque de données informationnelles (BDI) du CJQ-IU, sur une période de six mois. « On a identifié les intervenants qui ont évalué ces dossiers et on leur a demandé de nous décrire ces situations, en entrevue semi-dirigée : l'histoire conjugale, familiale, les désaccords autour de l'argent, les raisons de la séparation (tous ces parents sont séparés), les enjeux autour de l'enfant, les situations d'infidélité, de violence conjugale, le désir de vengeance, les problèmes de santé mentale, etc. ». Parce que selon la littérature, ce sont des contextes propices au développement de problèmes d'aliénation parentale. « On a eu une super collaboration de la part des intervenants. Ils ont tous accepté de participer ».

### PREMIÈRE SITUATION D'ALIÉNATION

L'enfant avait cinq ans au moment du signalement. Il avait deux ans lorsque ses parents se sont séparés. La grossesse était désirée et planifiée. La séparation a été difficile. On croit qu'il y a eu infidélité de la part du père. Les deux parents ont refait leur vie. Un jour, l'enfant est revenu de chez son père avec des marques dans le cou. Sa mère a alors fait un signalement contre la conjointe du père, la croyant violente envers son fils. Cet incident n'a pas été élucidé. La mère a eu des comportements aliénants très intenses. Le monsieur s'est rangé du côté de sa conjointe et, au fil du temps, a abandonné son fils. Il a abdiqué parce qu'il n'en pouvait plus de ces comportements.

L'enfant s'ennuyait de son père, mais il n'a pas eu le choix de subir ce rejet causé par les comportements aliénants de la mère. « Elle avait un discours très dénigrant envers le père, voire haineux. Elle parlait de lui devant l'enfant. Elle était très active dans la destruction de l'image du père pour le sortir de sa vie [...] Ce qui est triste, c'est qu'il arrive des choses difficiles pour l'enfant et que le parent en profite. Il en profite pour exclure l'autre parent, pour son propre bénéfice ».

## Aliénation – suite...

« On a rédigé une histoire de cas pour chacune des 11 situations retenues, on les a étudiées indépendamment chacune de notre côté, puis on a confronté nos points de vue, à savoir s'il s'agit d'aliénation parentale ou non ». Le résultat de ces discussions : pour qu'on puisse parler d'aliénation parentale, d'après les chercheuses, un parent doit avoir été définitivement exclu de la vie de son enfant en raison des comportements aliénants de l'autre parent. Même si ce retrait ne vient pas de l'enfant lui-même (encadrés). Les chercheuses ont été unanimes quant à la présence d'aliénation parentale dans deux situations seulement, alors que la majorité d'entre elles ont vu de l'aliénation dans trois situations supplémentaires. « Si on extrapole, c'est deux à cinq situations sur 50, ce n'est pas énorme ! » La plupart de ces parents ont néanmoins des comportements aliénants. Ce qui peut être extrêmement difficile à vivre et perturbant pour l'enfant. « C'est plus facile de cerner et de mesurer un comportement aliénant que la réponse de l'enfant, qui n'est pas toujours évidente à comprendre, surtout chez les très jeunes enfants. Ce sont des situations très complexes ».

### LE LABORATOIRE MONTRÉALAIS

Au CJM-IU, deux intervenantes du Service d'expertise et de médiation familiale remplissent une grille d'évaluation et compilent les indicateurs d'aliénation parentale qu'elles rencontrent au quotidien. À toutes les cinq expertises, elles s'entendent sur les façons de remplir la grille. « Parce que c'est vraiment ça le problème : avoir une mesure fidèle et valide qui permette de circonscrire ces situations ». « On veut savoir si cet outil fonctionne bien, s'il est bien utilisé et s'il y a assez de cas au CJM-IU pour faire une recherche d'envergure sur le sujet [...] Pour l'instant, les intervenantes semblent très bien s'approprier cet instrument, elles le trouvent très aidant. Mais dans les deux laboratoires, on trouve très peu de réelles situations d'aliénation, malgré les nombreux comportements aliénants des parents ».

### COMMENT INTERVENIR DANS CES CAS-LÀ ?

« Quand c'est un début d'alliances, qu'elles sont encore réversibles, il est parfois conseillé de retirer l'enfant et de le confier au parent aliéné pour désamorcer le problème ». Mais ça peut envenimer les choses aussi lorsque les alliances sont bien ancrées. « Rien n'est validé scientifiquement à ce sujet ». Ce qu'on sait, c'est que le parent rejeté a besoin d'être soutenu pour pouvoir rester proche de son enfant. « Parce que si le parent aliéné se retire, il donne raison au parent aliénant et envoie à l'enfant le message qu'il ne tient pas vraiment à lui au fond, qu'il n'est pas important ». Les parents aliénés doivent donc toujours laisser une porte ouverte à leur enfant et surtout, ne pas

## DEUXIÈME SITUATION D'ALIÉNATION

La mère d'un adolescent de 15 ans est très intransigente. Elle ne veut pas que son enfant ait de contacts avec son père. Lorsqu'elle sait qu'ils se sont vus, elle le rejette. « Le rejet, c'est un outil puissant ». Si le jeune homme arrive avec des cadeaux de son père, ils se retrouvent à la poubelle. « Ça a clivé la famille. Les parents avaient deux garçons. Un des garçons s'est éloigné de sa mère pour aller vivre avec son père et l'autre a rejeté son père ».

désespérer. « Tôt ou tard, l'enfant risque de réaliser ce qui se passe ». Il y a aussi des parents qui ne comprennent pas que l'enfant puisse avoir des raisons de préférer son autre parent (ex. s'il a été plus présent). « Il y a un travail à faire sur ce plan ».

De son côté, l'enfant doit comprendre qu'il est aimé de ses deux parents. « Il faut lui expliquer qu'il est pris dans une chicane parentale dont il n'est pas responsable. On peut lui suggérer d'identifier quelqu'un avec qui il peut parler de ce qu'il vit et de s'investir davantage ailleurs, dans d'autres sphères de sa vie ». Les enfants de 6 à 8 ans sont plus vulnérables. Ils n'ont pas les outils cognitifs et affectifs nécessaires pour se mettre à la place des parents et comprendre les enjeux relationnels existants. « Ils sont plus influençables que les adolescents ».

### ENJEU

« Il faut prévenir le recours à ce genre de stratégies en faisant la promotion de l'engagement égalitaire des deux parents auprès de l'enfant. Si un parent est moins investi, il risque davantage d'être mis à l'écart ».

### COMMENT SE DÉVELOPPENT CES ENFANTS ?

Marie-Hélène Gagné souhaite désormais étudier plus largement le développement des enfants suivis en CJ pour mauvais traitements psychologiques. « Il se dégage trois groupes : les enfants victimes de violence conjugale, les enfants aux prises avec des conflits parentaux et les enfants victimes de violence psychologique directe (dénigrement à leur endroit, négligence de leurs besoins affectifs, rejet parental, etc.) ». « J'aimerais regarder comment ces enfants évoluent, à différents âges, pour examiner leur état de santé physique et psychologique, leurs relations familiales, les compétences qu'ils développent, etc. »... ■

# Le Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ)

*Un lieu d'échange et de diffusion sur la recherche sociale et les meilleures pratiques destinées aux jeunes et aux familles vulnérables du Québec*

**Annie Vaillancourt**  
Rédaction

Animé par les deux instituts universitaires jeunesse du Québec (CJQ-IU et CJM-IU), le Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ), qui rassemble des acteurs des CJ, des CSSS, des universités, des associations d'établissements (ACJQ, AQESSS), de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et éventuellement, des organismes communautaires, a été lancé le 29 janvier 2010, à l'hôtel Hilton, à Québec. Il a pour objectif de soutenir des activités visant une meilleure utilisation des connaissances issues de la recherche sociale et de la pratique dans un but ultime d'amélioration des services offerts aux jeunes et aux familles vulnérables du Québec. Le premier séminaire provincial s'est tenu en février dernier, à Laval.

Daniel Turcotte, chercheur au Centre de recherche JEFAR et au CJQ-IU, autrefois directeur scientifique du CJQ-IU, a écrit un premier texte visionnaire sur le RUIJ en 2007-2008, dans la foulée de la création des RUIS (mis sur pied pour les établissements de santé) et des travaux du rapport Duplantie sur les instituts universitaires à vocation sociale. Entre autres, « *on s'est rendu compte que les deux instituts universitaires jeunesse donnaient l'impression de faire des travaux en double. Certains se demandaient même s'il n'y avait pas une certaine concurrence entre eux* », souligne Marie-Reine Patry.

Marie-Reine Patry et Pierre Charest, qui étaient alors directeurs des services professionnels (DSP) du CJQ-IU et du CJM-IU (à la retraite aujourd'hui !) sont les chargés de projet de ce réseau, sous l'autorité des comités d'orientation et de coordination regroupant, entre autres, les directions générales du CJQ-IU et du CJM-IU, des représentants des centres jeunesse et des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des associations (ACJQ, AQESSS) et de l'INESSS.



PHOTO : ANNIE VAILLANCOURT

Marie-Reine Patry, chargée de projet

Le MSSS a octroyé une première subvention de 120 000 \$ au RUIJ pour la mise sur pied de ce réseau et le soutien de projets visant à supporter la mise en œuvre de l'offre de services du MSSS aux jeunes et aux familles en difficulté par le

développement de nouvelles connaissances et de nouvelles pratiques dans le domaine de l'intervention sociale auprès de ces jeunes et familles.

## LA COLLECTION NUMÉRIQUE : UN DES PROJETS PORTEURS DU RUIJ

La Collection numérique du CJM-IU est une banque de données qui répertorie toutes les productions des centres jeunesse du Québec (guides de pratique, rapports de recherches, évaluations de pratiques, etc.). Elle est mise à jour tous les ans. Cette banque de données pourra faciliter le travail des chercheurs, professionnels de recherche, étudiants, et même des intervenants et gestionnaires aux prises avec certaines problématiques particulières. Selon Marie-Reine Patry, les parents des enfants suivis en centre jeunesse ou en CSSS pourraient également y avoir accès et en bénéficier à long terme pour

*La Collection numérique est une banque de données qui répertorie toutes les productions des centres jeunesse*

mieux comprendre leurs difficultés et interagir en conséquence avec leurs jeunes. La Collection numérique est actuellement accessible dans tous les CJ et son déploiement dans les CSSS du Québec est sur le point d'être terminé.

Pour y avoir accès, il faut, à l'heure actuelle, demander un mot de passe aux DSP des centres jeunesse ou aux directeurs des secteurs Famille/Enfance/Jeunesse des CSSS. Cette banque de données devrait éventuellement être accessible sur le net.

## L'INVENTAIRE DES ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES : UN PROJET DE MISE EN VALEUR

L'Inventaire des activités universitaires réalisées par les centres jeunesse permet de rendre compte des contrats d'affiliation conclus avec les universités, des projets de recherche en cours, du nombre de stagiaires accueillis en CJ et de nombreuses autres données importantes concernant les activités universitaires des CJ. « *On prépare actuellement l'inventaire 2010-2011* », indique Marie-Reine Patry. Un questionnaire informatisé a été prévu à cet effet.

« *On veut surtout mettre l'accent sur l'utilisation des connaissances par les établissements* », précise celle qui a été longtemps directrice de la pratique professionnelle au CJQ-IU.



## Suite de la page 4....

### DEUX MANDATS DU MSSS POUR LES DEUX CJ INSTITUTS UNIVERSITAIRES

Les deux CJ Instituts universitaires ont reçu deux mandats du MSSS visant, d'une part, à dresser un inventaire des outils développés et utilisés en négligence et, d'autre part, à clarifier certains aspects relatifs aux services de réadaptation offerts.

### UN PREMIER SÉMINAIRE PROMETTEUR

Le 9 février dernier, à l'hôtel Sheraton, à Laval, s'est tenu le premier séminaire du RUIJ. « *Je n'avais jamais vu ça de ma vie, on a réuni autour d'une même table des représentants des CJ, des CSSS, d'universités et d'autres établissements. Il y avait des gestionnaires, des chercheurs, des intervenants, des professeurs, etc., pour discuter ensemble de la recherche sur les jeunes et les familles en difficulté* », commente Marie-Reine Patry. « *On veut que les gens se parlent, les producteurs de connaissances et les consommateurs* », ajoute-t-elle.

### « Les gens avaient des idées constructives. C'était vraiment enrichissant »

« *Le RUIJ favorise la mise en commun des expertises, c'est un levier qui permettra d'être plus à l'écoute des préoccupations de recherche et des besoins des milieux. À terme, ça va être un lieu de réflexion intéressant et stimulant, un lieu d'échange sur les pratiques innovantes également, ce qui pourra avoir un impact favorable sur les jeunes et les familles en difficulté* », soutient Sylvie Normandeau, directrice scientifique du CJM-IU.

Cent soixante-dix personnes ont participé à ce séminaire. L'avant-midi a été consacré à une revue historique de la recherche sociale au Québec, présentée par Richard Cloutier et Claire Chamberland, des chercheurs qui ont une longue feuille de route dans le domaine. Selon les résultats du sondage de satisfaction, cette présentation a été très appréciée des participants.

Les échanges portant sur les cinq sujets de recherche à prioriser au cours des prochaines années et les stratégies à privilégier en matière de transfert de connaissances ont aussi été très fructueux, semble-t-il (encadré). « *C'était fantastique, très stimulant. Les gens avaient des idées constructives. C'était vraiment enrichissant* », commente Sylvie Normandeau. « *Si j'en juge par la réaction des gens, la marche est haute pour la suite, ils semblaient très satisfaits* ».

### D'AUTRES RÉALISATIONS...

Outre ces grands travaux, à ce jour, le RUIJ a soutenu plusieurs autres réalisations comme le lancement d'un livre sur les pratiques innovantes de Denis Lafortune et coll., l'harmonisation des programmations scientifiques du CJM-IU et du CJQ-IU, la présentation d'un projet de Chaire sur la prévention de la maltraitance (qui serait dirigée par Marie-Hélène Gagné, chercheuse au Centre de recherche JEFAR et au CJQ-IU), une contribution financière à un colloque sur les gangs de rue, l'ajout d'une journée aux rendez-vous de la recherche du CJQ-IU destinée aux travaux de collaboration entre les CSSS et les CJ, le soutien à la rédaction de fiches synthèses sur les projets de recherche réalisés actuellement en centre jeunesse, l'accessibilité des comités d'éthique de la recherche des Instituts universitaires aux autres centres jeunesse, etc. « *C'est l'amorce d'une meilleure collaboration entre le CJM-IU et le CJQ-IU et entre les divers établissements et professionnels œuvrant auprès des jeunes et des familles en difficulté* », conclut Marie-Reine Patry. ■



PHOTO : GRACIEUSITÉ DE SYLVIE NORMANDEAU

Sylvie Normandeau,  
directrice scientifique  
du CJM-IU

### PRIORITÉS DE RECHERCHE CIBLÉES

1. La mobilisation des jeunes et des parents
2. Les milieux substituts
3. L'évaluation des impacts des interventions
4. Le continuum de services, le partenariat et l'interdisciplinarité
5. L'interculturel

### STRATÉGIES GAGNANTES EN MATIÈRE DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES, SELON LES PARTICIPANTS

1. Leadership des directions dans les projets de transfert
2. Co-construction bidirectionnelle des savoirs à développer et à transférer dans la pratique
3. Priorisation des savoirs à transférer dans les organisations
4. Recours à des stratégies de transfert diversifiées
5. Recours à des ressources spécialisées ou dédiées au transfert de connaissances pour la planification des opérations, le soutien à la mise en œuvre et l'évaluation des effets des transferts

# Entrevue

## France Nadeau, coordonnatrice de l'équipe scientifique du CJQ-IU et du Réseau franco-québécois pour la mobilité dans le secteur de l'intervention sociale

### 1. QU'EST-CE QUE CE RÉSEAU ?

Initiée en 2008, dans le cadre de la coopération décentralisée, la collaboration franco-québécoise a pour ambition de faire franchir un pas de plus aux relations entre nos deux pays dans le domaine de l'intervention sociale et, plus spécifiquement au Québec, auprès des jeunes et des familles en difficulté. La mise sur pied de ce partenariat a été proposée dans l'éventualité d'une pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs de l'intervention psychosociale et de réadaptation. L'objectif principal est de favoriser des rapprochements entre la France et le Québec. Cinq CJ employeurs [Québec, Estrie, Montérégie, Gaspésie/Les Îles et Saguenay-Lac-St-Jean] et cinq Instituts régionaux du travail social (IRTS) formateurs [Basse-Normandie, Bretagne, Lorraine, Poitou-Charentes et Île de la Réunion] ont été mis à contribution. Les Associations France-Québec et Québec-France viennent faire le lien à l'intérieur de ce réseau [...] Ce partenariat vise aussi à s'enquérir des meilleures façons de faire dans le domaine.

### 2. QUELS SONT VOS PRINCIPAUX CHANTIERS ?

Ce partenariat s'articule autour de cinq volets. Le premier concerne la mobilité des acteurs. La mobilité des usagers vise à offrir à certains jeunes des CJ la possibilité de vivre une expérience de séjour en France et aux jeunes du réseau français de vivre une expérience de séjour au Québec. La mobilité des étudiants a pour but d'offrir à des stagiaires français ou québécois la possibilité de se familiariser avec les systèmes de protection de la jeunesse en France ou au Québec. La mobilité professionnelle propose à des intervenants du domaine social des échanges « poste à poste » France-Québec. On explore aussi la possibilité pour des formateurs québécois ou français de niveau collégial de vivre une expérience d'enseignement dans les IRTS ou dans nos cégeps. Le second volet porte sur la formation des cadres et des directeurs généraux. On met en place une offre de formation modulaire et alternée pour les cadres et les dirigeants français et québécois. Le troisième volet porte sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et des compétences au niveau collégial ou universitaire. Là, c'est toute la question des différentes formations offertes qu'on examine pour voir dans quelle mesure on peut identifier des équivalences et donc tendre vers une reconnaissance des diplômes des étudiants français qui viennent travailler ici ou québécois qui vont travailler en France. Le quatrième volet est



PHOTO : ANNIE VAILLANCOURT

France Nadeau, coordonnatrice

celui de la recherche. On développe ensemble un projet qui porte sur la recherche évaluative en France et au Québec [avec Gilles Mireault et Daniel Turcotte, chercheurs au CJQ-IU et à l'Université Laval]. On trace l'historique et l'évolution de l'évaluation en France et au Québec, dans le secteur des jeunes en difficulté, et on va voir quels sont les programmes d'évaluation en cours. L'objectif, c'est de réaliser

une étude comparative. Les résultats seront présentés lors d'un colloque, à l'automne 2012. Le dernier volet, plus transversal celui-là, traite de la modélisation du partenariat. Nous avons développé une plate-forme informationnelle (site Web en devenir) et nous avons l'intention de réaliser un document audiovisuel pour permettre aux gens de témoigner de cette expérience.

### 3. QU'EST-CE QUE ÇA APORTE AUX INTERVENANTS ET AUX JEUNES ?

Les intervenants, ça les amène à réfléchir davantage à leur pratique. Ce qui ressort principalement, c'est toute la question de la gestion du risque. Les Français n'abordent pas cette question de la même façon. En général, on laisse plus de liberté, plus de place au libre arbitre des jeunes [ex. retours de fugues, séjours de rupture]. Les services sont structurés de façon différente. L'intervention dans un contexte multiculturel est plus présente en France. Une intervenante est allée là-bas et a dû accueillir des jeunes réfugiés sans parents et sans papiers dont on ne connaissait même pas l'âge ! Elle n'a jamais vécu ça ici. Ça leur donne un petit « oumf ! » Ça leur sert de tremplin pour un renouveau professionnel. Ils gardent des liens avec des intervenants de la France aussi. Ils sensibilisent leurs collègues à de nouvelles façons de faire. Ce sont de belles opportunités. Cet été, on prévoit accueillir des jeunes de 18-19 ans de la région de Vendée, en France. On échangera sur la préparation à la vie autonome, l'employabilité et le logement social. On va impliquer des jeunes et des intervenants des CJ partenaires, du programme PQJ, d'organismes communautaires, etc. Ces jeunes vont vivre une expérience exceptionnelle !

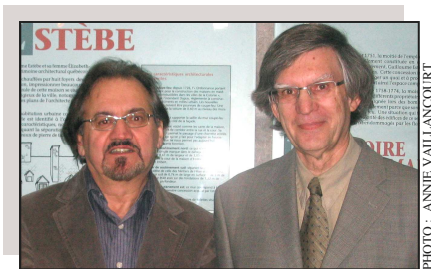
### 4. CE QUI TE PLAÎT LE PLUS DANS TON RÔLE ?

Mon rôle, c'est de mettre les gens en lien, de faire des contacts avec la coordonnatrice française, de voir au bon développement et à l'avancée des travaux, etc. [...] Mettre les gens en lien les uns avec les autres, être un élément moteur, stimulant, construire des projets : c'est vraiment ça qui m'anime !

# Conférence grand public du CJQ-IU

## Comment s'impliquer pour réduire la maltraitance envers les enfants ?

**Annie Vaillancourt** Rédaction  
Des jeunes victimes de maltraitance, le Dr Jean Labbé, consultant pédiatrique en protection de l'enfance, en voit toutes les semaines. « *C'est extrêmement fréquent, les signalements à la DPJ ne représentent que la pointe de l'iceberg* ». Ces enfants sont généralement connus par les services de police, les milieux scolaires, etc. Il y a donc encore beaucoup à faire pour mieux dépister la maltraitance et venir en aide aux jeunes victimes et à leur famille. La conférence grand public du CJQ-IU, donnée par le Dr Jean Labbé et Daniel Turcotte, chercheur et professeur à l'École de service social de l'Université Laval, le 1<sup>er</sup> mars dernier, visait à dresser un portrait sommaire de la maltraitance au pays et à aider les citoyens à mieux intervenir. Parce que la protection des enfants, « *ce n'est pas juste l'affaire de la DPJ* ».



Daniel Turcotte et Jean Labbé, conférenciers

Selon les résultats de l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (ÉIQ, 2008), les motifs de signalements retenus au Canada sont, des plus aux moins fréquents : la négligence, l'exposition à la violence conjugale, la violence physique, la violence psychologique et les abus sexuels. En 2008, 9933 familles canadiennes étaient suivies par les 412 organismes de protection de la jeunesse existants au Canada. Quarante-six pourcent des jeunes victimes présenteront un jour ou l'autre des problèmes de fonctionnement. « *Pour que ces jeunes passent au travers, le plus important, c'est le soutien qu'ils trouveront autour d'eux* », souligne le Dr Labbé. Mais ces jeunes doivent être capables de s'ouvrir, de dépasser la honte qui les assaille en plus des maux physiques et psychologiques. Et pour y parvenir, ils doivent être moins méfiants envers les adultes.

### COMMENT LA DÉPISTER ?

Les blessures physiques d'un enfant peuvent être suspectes en raison de son âge (ex. un enfant de moins de six mois se fait rarement des bleus), de la forme des ecchymoses (ex. si elles sont rondes sur une ligne droite : il peut s'agir de traces de doigts, si on voit des marques d'objets, de brûlures, de morsures, de strangulation, des cheveux arrachés, etc.), de leur localisation (aux mêmes endroits de chaque côté du corps, sur le pavillon des oreilles, dans le cou, etc.) et du nombre (plus de 15, c'est inquiétant). Le syndrome du bébé secoué est l'abus physique le plus sévère. Dans ce cas, l'adulte secoue l'enfant et sa tête ballote de l'avant vers l'arrière à répétition. Ce qui peut le tuer ou l'handicaper sérieusement. Les manifestations sont : des

vomissements, des troubles d'alimentation, respiratoires, etc. On retrouve également des cas particuliers de mauvais traitements comme l'intoxication (ex. le parent donne des sédatifs à l'enfant pour être tranquille) ou le syndrome de Münchhausen par intermédiaire (le parent invente des symptômes et consulte souvent pour tromper les médecins).

Les abus sexuels peuvent être dépistés si l'enfant a des marques près des parties génitales, est plus en retrait ou change de comportement subitement. Le jeune peut commencer à se masturber de façon excessive, s'adonner à des jeux sexuels précoces, etc. Lors de l'examen médical, les signes physiques ne sont apparents que dans 5% des cas.

En cas de négligence, l'enfant semblera affamé, malpropre, etc.

### QUE FAIRE POUR AIDER ?

Si l'enfant se confie, « *écoutez-le sans l'interrompre ni juger* », pour éviter qu'il ne se referme sur lui-même. « *Ne posez aucune question directive, optez plutôt pour des questions ouvertes* ». Puis, « *contrôlez vos émotions, dites-lui qu'il a bien fait d'en parler et déculpabilisez-le, ce n'est pas de sa faute ce qui lui arrive* », ajoute le Dr Labbé. Surtout, rassurez-le, dites-lui que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour lui venir en aide (signalez la situation à la DPJ). Pour aider les jeunes en général, donnez-leur des exemples de comportements respectueux, reconnaissez leurs forces, aidez-les à croire en eux et donnez-leur des consignes de sécurité. Plusieurs programmes d'aide aux parents ont été mis en place : SIPPE (visites systématiques d'infirmières aux jeunes mères), programme périnatal visant à informer les nouveaux parents concernant le syndrome du bébé secoué, la ligne Parents :

<http://ligneparents.com/> ou 1-800-361-5085...

### LES SÉQUELLES

Physiques (ex. poumons, foie, cœur), cognitives (ex. retards mentaux, troubles d'apprentissage), psychologiques (ex. faible estime de soi, anxiété, dépression), comportementales (ex. délinquance, fugues, violence) et/ou psychosociales (ex. dépendance affective, incapacité de faire confiance, relations conflictuelles, isolement). Ces séquelles varient selon le type de maltraitance vécu, la sévérité, la durée des mauvais traitements, les caractéristiques de l'enfant (certains sont plus résilients) et le soutien reçu...Ouvrez l'œil !

# Projet étudiant

## Des pères gais racontent leur expérience d'adoption en Banque-mixte

**Annie Vaillancourt**

Rédaction

Un jeune placé en Banque-mixte, c'est un enfant confié en famille d'accueil en vue d'être adopté. C'est un petit qui ne retournera pas dans son milieu familial si ses parents biologiques ne se reprennent pas en main rapidement. Il est à très haut risque d'abandon. Les familles d'accueil en Banque-mixte doivent composer avec le bagage personnel de l'enfant, généralement assez lourd, sa famille naturelle et le système de protection de la jeunesse. Ce qui signifie, en outre, accepter de perdre l'enfant si les parents biologiques démontrent au cours d'un certain laps de temps prescrit par la Loi qu'ils sont capables d'assumer leurs obligations parentales correctement. Au bout du compte, la plupart de ces jeunes seront adoptés légalement. Mais que se passe-t-il lorsque les hommes qui souhaitent adopter un enfant en Banque-mixte sont homosexuels ? Est-ce que cette différence complexifie les choses ? Marie-Christine Fortin a rencontré sept hommes gais (en couple) qui ont adopté un de ces enfants placés en Banque-mixte dans le cadre de son mémoire de maîtrise en service social, dirigé par Claudine Parent.

D'après ces hommes, le processus d'adoption en Banque-mixte peut être plus ardu pour les couples gais que pour les couples hétérosexuels. « *Les intervenants devraient évaluer uniquement les compétences parentales, c'est important qu'ils se questionnent sur leurs valeurs* ». Le CJ tient justement à attribuer ces dossiers particuliers aux intervenants qui sont à l'aise avec la question des minorités sexuelles et de la parentalité gaie. Les pères interrogés dans le cadre de cette étude soutiennent que les intervenants ont, en général, démontré beaucoup d'ouverture à l'égard de leur orientation sexuelle. Leur plus gros défi : gérer les rendez-vous du jeune en collaboration avec la DPJ. Parce que jusqu'à ce que l'enfant soit adopté légalement, la DPJ doit leur donner l'autorisation légale pour assister aux rendez-vous de l'enfant et prendre les décisions qui le concernent. Ils n'ont pas en leur possession ses papiers officiels (assurance-maladie, certificat de naissance, etc.) et n'ont pas encore le statut légal de parent. Bref, comme pour toutes les familles en Banque-mixte, la DPJ est omniprésente dans leur vie. Précisons que l'adoption en Banque-mixte est la seule avenue légale possible pour les couples homosexuels qui souhaitent être reconnus comme coparents...

### LES DIFFÉRENCES

« *Ce sont des parents qui vivent des défis similaires à tous les autres parents* ». « *La différence survient lorsque les enfants vieillissent et comprennent qu'il n'y a pas de maman dans le décor* », observe Marie-Christine Fortin. Les pères adoptifs doivent alors expliquer aux enfants qu'ils ont une mère biologique, mais qu'ils vivent aujourd'hui avec deux papas « *qui s'aiment et qui les aiment* ». « *C'est très important pour eux que l'enfant soit fier de ses différences (avoir deux papas et être adopté)* ». Ils savent que leur jeune risque d'être exposé à l'homophobie un jour ou l'autre, alors ils sont très à l'écoute. « *Ils savent ce que c'est que d'être différent* ». Et puis, ils ont fait leur deuil de la parentalité biologique. « *Ça ne les dérangera pas d'avoir un enfant qui n'est pas à leur image, qui a des traits distinctifs ou qui s'écarte de la norme attendue (ex. un peu plus vieux)* ».



Marie-Christine Fortin

La Coalition des familles homoparentales a produit et diffusé un guide, en collaboration avec d'autres organismes, à l'intention de ces futurs parents adoptifs ou familles d'accueil et organise des activités : <http://www.familles.homoparentales.org/>.

### DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT À L'ADOPTION

C'est une période d'approvisionnement, le moment de développer une relation. « *Elle s'est très bien passée pour l'ensemble des pères* ». Ces derniers ont toutefois souligné l'importance du soutien (famille, amis, etc.). Surtout au moment de l'arrivée de l'enfant : ils disposent de très peu de temps pour trouver tout le matériel nécessaire (lit, poussette, etc.). Ce qui ne peut se faire plus tôt, car ils ne connaissent ni son âge ni son sexe d'avance.

### ÊTRE PARENT

Bref, « *pour moi être parent, c'est être parent, peu importe son orientation sexuelle* », conclut Marie-Christine Fortin. La limite principale de son étude : « *j'ai rencontré des pères à l'expérience rose, qui n'ont pas vécu de difficultés majeures au cours de leur processus d'adoption* », hormis quelques insécurités, remises en question ou difficultés habituelles. Il faudrait interroger plus de pères pour obtenir un portrait plus complet de la situation...

Conception, rédaction et réalisation: Annie Vaillancourt  
Commentaires et suggestions : Annie.Vaillancourt.cj03@ssss.gouv.qc.ca

Adresses du Tandem :  
Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, Direction scientifique  
2915, avenue du Bourg-Royal – 3<sup>e</sup> étage – Québec (Québec) G1C 3S2  
<http://www.centrejeunessedequebec.com/institut/index.html>

Montage: Annie Vaillancourt et Direction des communications (CJQ-IU)  
Graphisme (en-tête) : Étienne Dionne

Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque  
Local 2458 – Pavillon Charles De Koninck  
1030, avenue des Sciences humaines, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6  
<http://www.jefar.ulaval.ca/centreJefar>